

Réunion du conseil municipal de Pradelles du vendredi 29 janvier à 19h

L'an deux mil vingt et un, et le vingt neuf janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain Robert, Maire.

Compte tenu de la période de crise sanitaire et suivant les directives préfectorales actuelles, le public n'était pas autorisé à assister à ce conseil. Tous les gestes barrières ont été appliqués (port du masque et distanciation)

Début de la séance à 19h06

Secrétaire de séance Mme Annie Wicke.

14 membres présents ou représentés. Le 15ème membre nous a rejoints en cours de séance.

Ordre du jour :

1- Fonds de concours loyer Office du tourisme : Rappel, l'office de tourisme est inter-communautaire.

La commune rembourse le loyer de 2510€ pour 2019 à la CCPCP.

Autorisation donné à M. le maire pour mandater cette somme.

Voté à l'unanimité.

2- Demande de subvention DETR 2021 :

Dossier déjà déposé suivant le budget prévisionnel suivant

DEPENSES en Euros HT		RECETTES en Euros HT		Taux
Devis Chacornac	29855	DETR	41974	50,00%
Devis Eurovia	53643	Autofinancement	41974	50,00%
	83948		83948	100,00%

Chacornac : mise en enrobé de la rue de L'enclos.

Eurovia : goudronnage de la voirie communale.

Voté à l'unanimité.

3- Convention EPF maison « Fayolle » : Rappel réhabilitation d'un immeuble en ruine proche de la maison carrée menaçant la sécurité publique.

EPF a été saisi.

Le pouvoir donné à M.le maire est : de confier le portage foncier de la parcelle cadastrée : et de l'autoriser à signer la convention de portage , celle de gardiennage et tout document se rapportant à cette affaire à l'EPF Smaf Auvergne.

Voté à l'unanimité.

4-Convention Chapelle Notre Dame :

Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention bipartie entre la Mairie et l'association AFANDP telle qu'elle a été présentée.

Voté à l'unanimité.

5- Autorisation pour demande de subvention :

Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter toutes les subventions relatives à ce dossier déjà instruit en 2019

Voté à l'unanimité.

6- Convention d'éclairage public sur le privé d'entreprise

Au vu de certains éclairages publics situés sur des domaines privés d'entreprise, il est considéré la nécessité de créer un cadre applicable à chacun avec une évaluation financière.

Il a été proposé les tarifs suivants : 5000€ par poteau installé et 1€/jour et par lampadaire pour la consommation d'électricité, à la charge du demandeur.

Voté : contre : 1 voix
: pour : 14 voix

7- Fixation tarifs bois tombé :

Suite à la demande de pradelains, la mairie décide de proposer aux administrés le bénéfice du bois tombé dans la forêt communale, au tarif suivant :

bois de sciage = 25€ le m³

bois de chauffage = 15€ le m³ .

Il s'agit de bois tombé naturellement ou issu d'élagage, cette action devrait permettre de nettoyer notre forêt.

La demande est à faire en mairie.

Voté à l'unanimité.

8-Plan de relance de la région :

Une subvention est sollicitée dans le cadre du plan de relance de la région. Un nouveau dossier est déposé.

Il s'agit de : - la maison Soulier qui a été nettoyée et protégée. Les pigeons n'ont pas été supprimés pour éviter les désapprobations face à la protection des animaux. Une erreur des domaines ne devrait pas impacter sa jouissance par la mairie.

- du petit bâtiment de la bascule : maçonnerie, menuiserie, aménagement paysagé...

Les travaux d'un montant de 100000€ HT, demande à la région pour 50%, au Fonds199 pour 20% et en autofinancement de 30%.

Voté à l'unanimité.

9 -Création poste adjoint technique territorial :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1er avril 2021.

Les missions à assurer : entretien espaces verts, bâtiments, voiries et gestion réseaux de l'eau, conduite d'engins techniques.

Candidatures à faire parvenir avant le 5 mars 2021 en mairie.

Voté à l'unanimité.

10 - Nomination d'un correspondant de défense

Désignation d'un conseiller municipal en charges des questions défense. Il sera destinataire d'une information régulière et susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Après plusieurs candidatures c'est Mme Annie Wicke qui est choisie.

Voté à l'unanimité

11 - Informations diverses :

- DIA : vente de la maison , place du foirail à côté de Chez M. Boyer, pas de préemption demandée.
- Guide de la Hte Loire : Pradelles y a une double page avec de la publicité. Les textes et les photos seront actualisés par Raphaël et Aglaé.
- Région / CCPCP :Il est proposé la possibilité d'installer un abri-bus sur chaque commune du territoire avec une aide pour les communes intéressées. Pradelles est candidate pour un abri respectueux du site.
- Essor : L'ITEP pressent un risque de relocalisation à Monistrol/Loire à court terme. Nos partenaires parlementaires travaillent avec les élus pour maintenir l'emploi.
- VVF : Enfin une réponse du CCAS EDF, nous étudions la proposition.
- Les domaines : une évaluation de l'ancienne gendarmerie et du VVF sera faite prochainement, pour nous aider dans la politique à mettre en place.

- Nomination aux commissions de la CCPCP : Alain Robert, Raphaël Rolland, Patrick Anglade y ont déjà des responsabilités, nous complétons les commissions suivantes :
Service à la personne : Elisabeth Lyotard, Environnement : Guillaume Forestier, Tourisme : Annie Wicke, Culture : Stéphanie Féret.

12 - Questions diverses :

Place de la Halle : il faut prévoir une nouvelle organisation éphémère pour la période estivale (N'hésitez pas à remettre vos idées ou à en parler aux élus que vous rencontrez). Les idées serviront de base à la réflexion définitive de l'aménagement de la place. Il y a déjà eu une étude par un bureau d'ingénierie sur l'ensemble Place du Foirail, rue du Jeu de Paume, place de la Halle. Il est impératif d'associer « Les plus beaux villages » et à « l'ABF » à chaque niveau de réflexion. Nous devons trouver un financement d'au moins 80%, en dessous de cette aide il nous serait difficile d'abonder rapidement.

Suite aux questions abordées depuis notre élection :

Règlement avec ONF : actuellement nous vivons une absence de gestion, Guillaume est en charge du dossier. Il lui est proposé de prendre contact avec un ou des pradelains compétents qui ont l'expérience dans ce domaine. En attendant, Guillaume s'occupe du dossier de réhabilitation des chemins ruraux suite aux orages de 22020, ainsi que l'étude de leurs remises en état et du fléchage de ballades autour du village. N'hésitez pas à lui indiquer les endroits abîmés.

Participation des pradelains aux commissions. Tous les candidats sont acceptés. Elles se tiendront dès que possible. N'hésitez pas à donner vos réflexions et idées aux élus en attendant.

Les jardinières : nous proposons de refaire un ou deux journées de fleurissement comme l'an dernier (dates à venir). Il sera peut être demandé à chacun d'en assurer l'entretien afin que notre village reste beau toute la saison estivale. A vos semis. ☺ ☺ ☺

La séance est levée à 22h50

